



**P.L.U**  
**PLAN LOCAL D'URBANISME**

*LOCMARIA-PLOUZANE*  
*Finistère*

*ANNEXE*  
*Servitudes d'Utilité Publique*

Échelle : 1:6 500



Mise à jour par arrêté  
le 30 avril 2021

- AC1 : Protection des monuments historiques  
Inscrit
- AC2 : Protection des sites et monuments naturels  
Classé
- EL9 : Servitude de passage des piétons sur le littoral  
••• Servitude modifiée (SPPL)  
••• Continuité assurée sur le domaine public (pas de servitude)  
■ Suspension de la servitude
- PT1 : Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques  
■ Zone de protection
- PT2 : Protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception radioélectrique  
■ Zone de protection
- PT3 : Protection des câbles de télécommunication  
— Câble
- T7 : Servitude aérienne à l'extérieur des zones de dégagement  
■ Zone de protection (couvre l'ensemble du territoire communal)